

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 038-213804362-20220329-10_290322B-DE



RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



SOMMAIRE

HISTORIQUE	p. 2
LES SERVICES AUTOUR DE L'ENFANT	P. 3
I- Les structures	p. 3
II- Les ressources humaines	p. 3
III- Planning	p. 4
LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL	p. 5
I- Les partenaires du PEDT	p. 5
II- Le pilotage du PEDT	p. 5
III- La communication	p. 6
IV- Les enjeux éducatifs	p. 6
1. La gestion des déchets	p. 7
2. La citoyenneté et le vivre ensemble	p. 8
3. Le sport et les arts	p. 9
V- La politique tarifaire	p. 9
VI- L'inclusion des enfants en situation de handicap	p. 10
ANNEXE	p. 11

HISTORIQUE

La commune de Saint-Paul de Varcès poursuit la mise en œuvre depuis de nombreuses années d'une politique éducative prioritaire dans l'objectif d'assurer une continuité et une cohérence des actions de l'ensemble des différents intervenants pendant les différents temps de la journée de l'enfant : scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Elle a pour priorité de contribuer à l'épanouissement et à la réussite des enfants en apportant une réponse concertée et partagée aux besoins repérés par la communauté éducative.

La commune de Saint-Paul de Varcès fait partie des collectivités ayant été à l'avant-garde des politiques éducatives contractualisées avec la signature du Contrat Temps Libre dès 2005. Un état des lieux des atouts et besoins à venir sur notre territoire avait alors été réalisé puis enrichi par la suite par des observations complémentaires. Il avait permis alors d'avoir une « photo » des acquis, des ressources et des points d'appui existants, mais aussi des attentes nouvelles pour les familles souhaitant s'installer sur le territoire communal.

Ce contrat est devenu par la suite Contrat Enfance Jeunesse en 2008, renouvelé en 2015 et 2018. Aujourd'hui, un nouveau cadre partenarial entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et les collectivités locales a été mis en place : la Convention Territoriale Globale (CTG). C'est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé. Un accord cadre a été signé fin 2021 entre la CAF et la commune de Saint-Paul de Varcès

Dans le cadre de la loi sur la réforme des rythmes scolaires de 2013, la commune avait mis en place un premier Projet Éducatif Territorial (PEDT) débattu et validé au sein d'un premier comité de pilotage. L'organisation retenue pour la rentrée 2014/2015 s'articulait autour d'une semaine de 4 jours et demi avec un regroupement de l'ensemble des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur une demi-journée. Sur la commune de Saint-Paul de Varcès, l'équipe municipale avait fait le choix de proposer les jeudis après-midi de nombreuses activités sportives et culturelles, en lien avec les associations du territoire.

Depuis juin 2017, les communes peuvent, par dérogation au cadre général, organiser une répartition sur 4 jours de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Pour l'année 2017/2018, l'équipe municipale avait alors fait le choix de maintenir la semaine à 4,5 jours, le temps de prendre en cours d'année une décision en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants pour les rentrées scolaires suivantes. Après enquête auprès des parents d'élèves, 64% des familles qui se sont exprimées avaient répondu être favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Aussi, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, et par dérogation académique, l'organisation de la semaine scolaire a été de nouveau répartie sur 4 jours depuis la rentrée 2018.

Aujourd'hui, le renouvellement du PEDT s'inscrit dans une continuité du travail commun entre l'école, les parents et le tissu associatif culturel, sportif et éducatif. Il va permettre la création de véritables parcours éducatifs cohérents et de qualité pour tous les enfants scolarisés sur le territoire de Saint-Paul de Varcès.

LES SERVICES AUTOUR DE L'ENFANT

I- Les structures

Aujourd'hui, la commune dispose d'une école primaire et d'un service Enfance Jeunesse regroupant quatre structures d'accueil déclarées aux services de l'Etat et intégrées dans la CTG.

✓ L'école primaire des épis d'Or :

- 280 élèves à la rentrée 2021/2022 dont 85 élèves en maternelle et 195 élèves en élémentaire
- 11 classes dont 3 maternelles et 8 élémentaires
- 13 enseignants

✓ Le multi-accueil

- 8 places pour l'accueil journée
- 4 places pour l'accueil demi-journée.

✓ Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Oxalis » (3/11 ans)

- matin : autour de 60 enfants accueillis
- soir : autour de 90 enfants accueillis
- mercredi : autour de 45 enfants accueillis
- vacances scolaires : autour de 45 enfants accueillis

✓ Local des Jeunes « LDJ » (11/17 ans)

- 42 inscrits
- mercredi : 12 places
- vacances scolaires horaires variables : 24 places pour l'accueil sur site et 16 places pour l'accueil en sortie

II- Les ressources humaines

18 personnes : 2 responsables, 2 directeurs adjoints, 4 animateurs, 4 ATSEM, 1 référente des agents de restauration/entretien, 4 agents de restauration/entretien, 1 auxiliaire puéricultrice. Un stagiaire en formation peut venir compléter les équipes.

L'intervention en direction des enfants nécessite d'avoir une équipe de professionnels formée aux spécificités du champ éducatif, notamment pendant le temps périscolaire.

Un ensemble de formations a été ainsi proposé régulièrement au personnel communal :

- Des séances d'analyse de la pratique
- Des formations spécifiques pour l'accompagnement des enfants pendant la pause méridienne
- La refondation de la « charte de qualité » pour la pause méridienne.

Ces différentes formations qualifiantes dont a pu ou va pouvoir bénéficier le personnel en font des acteurs éducatifs à part entière.

III- Les plannings

→ Période scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h20	Périscolaire Oxalis	Périscolaire Oxalis	8h00-18h00 Périscolaire Oxalis 13h30-18h00 Local des Jeunes (LDJ)	Périscolaire Oxalis	Périscolaire Oxalis
8h20-8h30	Accueil école	Accueil école		Accueil école	Accueil école
8h30-11h30	École	École		École	École
11h30-13h20	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h20-13h30	Accueil école	Accueil école		Accueil école	Accueil école
13h30-16h30	École	École		École	École
16h30-18h30	Périscolaire Oxalis	Périscolaire Oxalis		Périscolaire Oxalis	Périscolaire Oxalis

→ Période de vacances scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00-18h00	Extrascolaire Oxalis	Extrascolaire Oxalis	Extrascolaire Oxalis	Extrascolaire Oxalis	Extrascolaire Oxalis
Horaires en fonction du planning d'activités	Local des Jeunes	Local des Jeunes	Local des Jeunes	Local des Jeunes	Local des Jeunes

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Le Projet Éducatif Territorial, mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'Éducation (Circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 publiée au BO n° 12 du 21 mars 2013) est « un outil qui formalise la démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Cette démarche doit permettre une meilleure mise en relation des différentes offres existantes sur le territoire, dans l'intérêt des enfants.

Le Projet Éducatif Territorial formalise donc l'engagement des différents partenaires à agir dans une perspective d'éducation partagée à travers la déclinaison d'enjeux éducatifs communs.

Il s'agit de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur le territoire pendant l'ensemble des temps de vie des enfants.

Il fixe pour une durée de 3 ans les axes prioritaires de la communauté éducative, leurs déclinaisons opérationnelles ainsi que les moyens de leur évaluation.

I- Les partenaires du PEDT

En collaboration avec la commune, on trouve deux niveaux de partenariat :

- **Le niveau institutionnel et financier**, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF), l'Éducation Nationale, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil Départemental de l'Isère.
- **Le niveau opérationnel** avec l'école et les enseignants, les différentes structures et services municipaux, les parents d'élèves, les associations sportives et culturelles de la commune, les intervenants extérieurs.

II- Le pilotage du PEDT

Le comité de pilotage a pour objectif d'orienter et de suivre la mise en œuvre du PEDT. Il doit permettre à chaque acteur associé de faire part de ses priorités, de ses observations et de ses préoccupations.

Il rassemble l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation sur le territoire :

- Un élu de la commune en charge du PEDT
- La responsable enfance et jeunesse en charge de la coordination du PEDT
- La directrice de l'école des Épis d'Or et un représentant des enseignants
- La Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale
- Des représentants des parents d'élèves

Le comité de pilotage a pour mission de :

- Alimenter la réflexion et le débat sur les actions à promouvoir ou sur l'analyse du bilan des actions conduites
- Favoriser le développement des coopérations entre les différentes institutions et entre les différents acteurs locaux
- Permettre d'évaluer régulièrement la mise en œuvre du PEDT

Le Comité de pilotage se réunira une fois par an ou plus en cas de nécessité pour faire un bilan et une évaluation de l'avancement des objectifs.

III- La communication

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative.

Pour promouvoir le PEDT et informer les familles des nouveaux services, la municipalité utilise des supports de communication variés et complémentaires.

L'ensemble des moyens de la commune est utilisé : bulletin municipal, panneaux d'affichage, site internet, panneau lumineux, plaquettes explicatives et site Parents-Service...

IV- Les enjeux éducatifs

L'enfant se construit dans différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires et extrascolaires, dans les associations) sur différents temps (pendant le temps de la classe, avant et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les agents municipaux, les encadrants associatifs).

La complémentarité entre les acteurs de l'éducation est recherchée pour que chaque enfant puisse disposer d'une offre adaptée à ses besoins (travail sur des thèmes similaires mais selon des approches différentes). L'offre éducative se fera de qualité et permettra le développement et l'épanouissement de l'enfant si elle respecte ses rythmes. Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans la structure de loisirs. Il s'agit donc d'adapter les différentes formes de l'offre éducative par un travail de concertation dans un souci constant de respect du rythme de l'enfant.

Les différentes concertations du comité de pilotage ont permis d'identifier 3 grands thèmes d'objectifs éducatifs en lien avec le futur projet d'école ayant pour fil conducteur l'E3D « l'École en Démarche de Développement Durable ».

Il s'agit de conduire une approche environnementale transversale en établissant une continuité entre la vie périscolaire des enfants et les actions et projets pédagogiques des enseignements.

1. Le développement durable

Il est nécessaire de sensibiliser les enfants d'aujourd'hui à la prise en charge des déchets. Cela peut prendre différentes formes comme le tri et la valorisation ou la réduction des déchets produits.

Aussi l'importance de donner un sens aux actions mises en œuvre est indispensable à l'objectif éducatif.

Objectifs	Propositions d'actions	Evaluations
Développer le tri et arriver à diminuer les quantités de déchets	<ul style="list-style-type: none">• Installer dans chaque classe des poubelles à papier et travailler sur le trajet du papier Proposition : les enfants inscrits dans un planning vont chacun leur tour jeter les poubelles de classe dans le conteneur• Mettre en place une filière recyclage des fournitures scolaires (ex : stylos, cartouches d'encre), à voir avec des associations partenaires• Actions de sensibilisation au tri	<ul style="list-style-type: none">• Fréquence ou contenance
Limiter le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Mettre des bacs en cantine de tri : compostable, emballages recyclables, pain, autres déchets...• Remettre en place le compost• Donner les excédents consommables aux Restos du cœur	<ul style="list-style-type: none">• Pesée régulière à la cantine des denrées non consommées• Quantification du compost

2. La citoyenneté et le vivre ensemble

Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PEDT doivent également permettre à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective.

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Les actions éducatives mises en place recherchent ainsi la mobilisation des enfants autour d'actions solidaires et citoyennes et le brassage intergénérationnel.

Objectifs	Propositions d'actions	Evaluations
Développer un esprit de solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à des actions solidaires : Récolter des vêtements et des jouets, les apporter aux associations et aller voir le tri, comment ils sont réutilisés. Définir et préciser les besoins avec les associations : Secours populaire, Vivacité, La Remise, Le Relais... • Participer à la journée de nettoyage du village. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes participantes, quantité de vêtements récupérés, nombres de sacs... • Mais aussi multiplication et extensions des actions en dehors des acteurs de départ (commune, école). • Investissement des projets par tous
Sensibiliser à la citoyenneté et au vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des élections des délégués de classe • Organiser un café des parents par trimestre pour proposer un temps de rencontre entre les différents acteurs de la communauté éducatives • Travailler en coopération à des projets d'accompagnements transversaux sur le vivre ensemble traitant différents thèmes tels que : la gestion des conflits, la tolérance vis à vis de la différence, le développement de l'entraide, accompagner les enfants dans des relations bienveillantes • Mettre en place des actions communes sur des thèmes choisis tels que les journées internationales (femmes, laïcité...) • Mettre en place une aide aux devoirs avec des bénévoles seniors. L'enfant devra être désigné par l'enseignant et l'aide sera mise en place avec l'accord des familles. Le projet devra être porté par une association 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants • Nombre d'actions proposées et réalisées

3. Le sport et les arts

Au-delà d'un indiscutable bénéfice pour la santé, l'éducation physique permet aussi de développer la responsabilité et l'autonomie de l'enfant. La participation à des activités physiques et sportives est en lien direct avec le développement des relations et de l'intégration sociale.

De même l'éducation culturelle et artistique contribue à la formation citoyenne de l'enfant à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

Objectifs	Propositions d'actions	Évaluations
Développer les collaborations avec le tissu associatif	<ul style="list-style-type: none"> • Voir avec les associations culturelles et sportives du village si elles souhaitent et ont la possibilité de proposer des activités/interventions bénévoles sur les temps scolaires et ou extrascolaires : Foot, Body Danse, SPDV Nature, La Passion du bois, Judo... 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités proposées, Satisfaction des enfants • Nombre de partenaires différents • Nombre de partenaires nouveaux chaque année
Soutenir les actions culturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux expositions faites sur la commune • Développer les interventions de la bibliothèque • Visiter les lieux artistiques de proximité (street art à Grenoble, Musées...) • Financement d'un intervenant musique 	
Contribuer aux actions sportives et éducatives	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle à la piscine de Varcès • Cycle à la patinoire Pôle Sud de Grenoble • Financement des classes transplantées et des sorties scolaires • Découverte d'activités sportives et culturelles 	
Partager le patrimoine territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Culturel • Historique • Environnemental 	

V- La politique tarifaire

La commune poursuit à travers ce PEDT son souhait d'une ouverture à tous en adaptant les tarifs à la fois aux revenus et à l'utilisation réelle des services périscolaires.

Cela se traduit pour l'ensemble des activités qui nécessitent une participation des familles (activités périscolaires, cantine scolaire...), par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés, en fonction des quotients familiaux, et par des aides financières aux familles les plus en difficulté.

Cf : Annexe « Tarifs ».

VI- L'inclusion des enfants en situation de handicap

La commune poursuit à travers ce PEDT son souhait d'une ouverture à tous, y compris aux enfants en situation de handicap. A cet effet, voici les objectifs poursuivis :

- Accueillir les parents concernés
- Sensibiliser tous les acteurs autour de l'enfance
- Instaurer un véritable dialogue entre les agents et les enseignants
- Être garant de la bienveillance dans la relation avec les enfants en situation de handicap

Annexe : grilles tarifaires

Tarifs du périscolaire le matin et le soir

QF	1 enfant				
	matin		soir (goûter inclus)		
	7h30 à 8h20	8h00 à 8h20	16h30 à 17h30	16h30 à 18h	16h30 à 18h30
≤300	1,02 €	0,41 €	1,22 €	1,65 €	1,98 €
301-450	1,19 €	0,48 €	1,43 €	1,93 €	2,32 €
451-760	1,36 €	0,54 €	1,63 €	2,25 €	2,77 €
761-1220	1,44 €	0,58 €	1,73 €	2,39 €	2,94 €
1221-1450	1,53 €	0,61 €	1,84 €	2,58 €	3,20 €
≥1451	1,70 €	0,68 €	2,04 €	2,86 €	3,55 €

Tarifs du périscolaire le matin et le soir ≥ 2 enfants

QF	≥ 2 enfants				
	matin		soir (goûter inclus)		
	7h30 à 8h20	8h00 à 8h20	16h30 à 17h30	16h30 à 18h	16h30 à 18h30
≤300	0,92 €	0,37 €	1,10 €	1,49 €	1,79 €
301-450	1,08 €	0,43 €	1,29 €	1,75 €	2,10 €
451-760	1,23 €	0,49 €	1,48 €	2,04 €	2,51 €
761-1220	1,30 €	0,52 €	1,57 €	2,16 €	2,66 €
1221-1450	1,39 €	0,56 €	1,67 €	2,33 €	2,90 €
≥1451	1,54 €	0,62 €	1,85 €	2,59 €	3,21 €

Tarifs du périscolaire le mercredi hors vacances scolaires

QF	1 enfant	≥ 2 enfants	1 enfant	≥ 2 enfants
	1/2 journée matin (avec repas → tarif en supplément)		1/2 journée après-midi (sans repas)	
≤300	4,59 €	4,15 €	4,59 €	4,15 €
301-450	5,36 €	4,85 €	5,36 €	4,85 €
451-760	6,07 €	5,49 €	6,07 €	5,49 €
761-1220	6,73 €	6,09 €	6,73 €	6,09 €
1221-1450	7,30 €	6,60 €	7,30 €	6,60 €
≥1451	7,86 €	7,11 €	7,86 €	7,11 €
Extérieurs < 1450	8,64 €	7,82 €	8,64 €	7,82 €
Extérieurs ≥ 1450	8,89 €	8,05 €	8,89 €	8,05 €

Tarifs de l'accueil de loisirs les vacances scolaires

QF	1 enfant	≥ 2 enfants
	journée complète (avec repas → tarif en supplément)	
≤300	9,18 €	8,31 €
301-450	10,71 €	9,69 €
451-760	12,14 €	10,99 €
761-1220	13,46 €	12,18 €
1221-1450	14,59 €	13,20 €
≥1451	15,71 €	14,22 €
Extérieurs < 1450	17,28 €	15,64 €
Extérieurs ≥ 1450	17,78 €	16,09 €

Tarifs des veillées

	1 enfant	≥ 2 enfants
QF	19h - 22h (repas inclus)	
≤300	6,25 €	5,65 €
301-450	7,01 €	6,34 €
451-760	7,64 €	6,91 €
761-1220	8,78 €	7,95 €
1221-1450	9,62 €	8,70 €
≥1451	10,11 €	9,15 €
Extérieur < 1450	10,58 €	9,57 €
Extérieur ≥ 1450	10,72 €	9,70 €

